

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat des Copropriétaires, représenté par le syndic :
RBH SCHOLER
148 rue de Paris
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RESIDENCE
13/15 rue Vauthier
16/18 rue de la Rochefoucauld
92100 BOULOGNE BILLANCOURT



RENOVATION DE LA CHAUFFERIE
FIOUL DOMESTIQUE / GAZ NATUREL

ANALYSE DES OFFRES
3^{ème} CONSULTATION

SEPTEMBRE 2013





Le cahier des charges concernant la rénovation de la chaufferie en conservant le combustible fioul ou avec passage au gaz naturel avait été communiqué par mail, le 10 août 2011, aux sociétés suivantes :

AMITEF - Mr COEFFET - Mr POULAIN

E.mail : francois.coeffet@amitef.fr ; poulaint.amitef@wanadoo.fr

FULGONI - Mr MONTI

E.mail : monti@fulgoni.fr

HERVE THERMIQUE - Mr BERRUET

E-mail : patrick.berruet@herve-thermique.com

TFN - Mr LEFEBVRE

E-mail : sylvain.lefebvre@atalian.com

Le 13 septembre 2011, il a été demandé à ces sociétés de bien vouloir chiffrer, tant en version fioul qu'en version gaz, une variante avec ballon tampon primaire ECS, circulateur double primaire ECS et chaudières moins puissantes (environ 650 kW de puissance totale).

Le 16 octobre 2012, ces mêmes sociétés ont été reconsultées pour une actualisation de leurs dernières offres.

Le 16 juillet 2013, il a été à nouveau demandé à ces mêmes sociétés de réactualiser leurs dernières offres.

Les quatre sociétés ont répondu conformément à notre cahier des charges, suivant les bordereaux joints.

ANALYSE DES OFFRES

AMITEF

Le bordereau de réponse est conforme et complet.

Les attestations de qualification QUALIBAT et d'assurance ont été transmises ; elles sont à jour et recevables.

En version fioul :

- . Le coût des travaux de base s'élève à **242.291,13 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **252.939,76 € TTC**
- . Le coût des travaux avec variante s'élève à **247.401,17 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **258.049,80 € TTC**
- . Le montant annuel du contrat d'entretien type P2 s'élève à **2.929,66 € TTC**, et à 3.474,29 € TTC avec la télégestion

En version gaz :

- . Le coût des travaux de base s'élève à **218.967,86 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **229.616,50 € TTC**
- . Le coût des travaux avec variante s'élève à **224.077,90 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **234.726,54 € TTC**
- . Le montant annuel du contrat d'entretien type P2 s'élève à **2.754,18 € TTC**, et à 3.297,74 € TTC avec la télégestion

Cette société prévoit une valorisation des CEE, à 13.500 € TTC pour chaque version, à déduire du montant des travaux retenus.

FULGONI

Le bordereau de réponse est conforme et complet.

Les attestations de qualification QUALIBAT et d'assurance ont été transmises ; elles sont recevables.

En version fioul :

- . Le coût des travaux de base s'élève à **259.709,92 € TTC** (pour 258.639,93 € TTC indiqué - erreur d'addition sur montant HT) ; en incluant les trois options, il s'élève à **271.426,42 € TTC**
- . Le coût des travaux avec variante s'élève à **265.573,52 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **277.290,02 € TTC**
- . Le montant annuel du contrat d'entretien type P2 s'élève à **3.099,79 € TTC**

En version gaz :

- . Le coût des travaux de base s'élève à **233.533,32 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **245.249,82 € TTC**
- . Le coût des travaux avec variante s'élève à **239.396,92 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **251.113,42 € TTC**
- . Le montant annuel du contrat d'entretien type P2 s'élève à **2.903,98 € TTC**

Cette société prévoit une valorisation des CEE en version fioul, à 10.150 € TTC.

HERVE THERMIQUE

Le bordereau de réponse est conforme et complet, hormis le taux de TVA appliqué à 19,6 % sur l'ensemble des travaux, alors que ce taux ne s'applique que sur la fourniture des chaudières.

Avec estimation de la part de TVA à 19,6 % et ajustement de la TVA à 7 %,

En version fioul :

- . Le coût des travaux de base s'élève à **297.548,29 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **328.306,98 € TTC**
- . Le coût des travaux avec variante s'élève à **324.553,75 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **355.312,44 € TTC** (avec toutefois maintien de la TVA à 19,6 %)
- . Le montant annuel du contrat d'entretien type P2 s'élève à **5.238,29 € TTC**

En version gaz :

- . Le coût des travaux de base s'élève à **282.399,97 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **313.158,66 € TTC**
- . Le coût des travaux avec variante s'élève à **306.359,92 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **337.002,84 € TTC** (avec toutefois maintien de la TVA à 19,6 %)
- . Le montant annuel du contrat d'entretien type P2 s'élève à **4.120,79 € TTC**

TFN

Le bordereau de réponse est conforme et complet.

Les postes "Dépotes" et "Cuve fioul" sont encore très sous-évalués, comme en 2011 et 2012 (prix maintenus).

En version fioul :

- . Le coût des travaux de base s'élève à **213.631,30 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **228.433,30 € TTC**
- . Le coût des travaux avec variante s'élève à **213.149,80 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **227.951,80 € TTC**
- . Le montant annuel du contrat d'entretien type P2 s'élève à **3.720,39 € TTC**

En version gaz :

- . Le coût des travaux de base s'élève à **278.643,34 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **293.445,35 € TTC**
- . Le coût des travaux avec variante s'élève à **269.548,34 € TTC** ; en incluant les trois options, il s'élève à **284.350,35 € TTC**
- . Le montant annuel du contrat d'entretien type P2 s'élève à **3.187,53 € TTC**

CONCLUSION

Dans **la version fioul**, l'entreprise la moins disante, avec maintien du poste "Mise en résine cuve fioul" très sous-évalué, est la société **TFN**, pour un montant de travaux de :

- . Travaux de base + options : **228.433,30 € TTC**
- . Variante + options : **227.951,80 € TTC**

La société AMITEF, seconde, présente une offre complète et conforme supérieure de respectivement 10,7 % et 13,2 %.

Dans **la version gaz naturel**, la société la moins et mieux disante (toutes prestations conformes au cahier des charge) est **AMITEF**, pour un montant de travaux de :

- . Travaux de base + options : **229.616,50 € TTC**
- . Variante + options : **234.726,54 € TTC**

Cette société a également valorisé les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), pour un montant de 13.500 €.TTC, à déduire du montant des travaux.

La société FULGONI, seconde, présente une offre complète et conforme supérieure de respectivement 6,8 % et 7 %.

Pour ce qui concerne l'entretien, la société AMITEF est la moins disante, avec un montant P2 de **2.929,66 €.TTC/an en version fioul, et 2.754,18 €.TTC/an en version gaz naturel.**

RECAPITULATIF DES OFFRES

VERSION FIOUL

DESIGNATION DES TRAVAUX	AMITEF	FULGONI	HERVE THERMIQUE *	TFN
DEPOSES €.HT	17.658	16.947	16.098,90	14.897
MACONNERIE - CONFORMITES €.HT	20.080	21.798	29.357,71	20.559
GENERATEURS/BRULEURS A CONDENSATION €.HT	73.157	80.704	67.540,85	65.333
ALIMENTATION FIOUL €.HT	1.510	1.815	2.784,70	1.466
RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES €.HT	16.710	18.046	33.328,81	12.355
RESEAU CHAUFFAGE REGULE €.HT	2.115	2.264	9.663,88	3.115
EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE €.HT	8.813	9.430	13.462,40	6.572
DESEMBOUAGE - MISE EN EAU €.HT	1.210	1.282	3.172,53	849
PREPARATION D'ECS €.HT	17.150	18.520	18.400,17	21.672
CALORIFUGEAGE €.HT	2.469	2.170	499,00	5.355
FUMISTERIE €.HT	14.967	16.165	16.460,17	12.880
ELECTRICITE €.HT	17.142	18.513	19.098,46	17.220
CUVE FIOUL €.HT	15.758	16.703	13.762,36	1.789
MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION €.HT	2.270	2.113	6.318,68	1.800
PEINTURE LOCAL €.HT	3.127	3.400	8.529,40	3.500
ETIQUETAGE - DIVERS €.HT	2.300	2.100	4.164,83	600
ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES €.HT	2.750	2.910	7.486,26	2.000
TOTAL TRAVAUX DE BASE €.HT	219.186	234.880 **	270.129,11	191.962
. Montant HT avec TVA à 19,6 %	61.604	66.574	67.540,85	65.333
. Montant HT avec TVA à 7 %	157.582	168.306	202.588,26	126.629
TOTAL TRAVAUX DE BASE €.TTC	242.291,13	259.709,92	297.548,29	213.631,30
OPTION 1 : TELEGESTION €.HT	6.394	7.100	24.812,31	9.442,65
(TVA à 7 %) €.TTC	6.841,58	7.597	26.549,17	10.103,64
OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE €.HT	1.752	1.900	1.736,33	2.391,00
(TVA à 7 %) €.TTC	1.874,64	2.033	1.857,87	2.558,37
OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS €.HT	1.806	1.950	2.197,80	2.000,00
(TVA à 7 %) €.TTC	1.932,42	2.086,50	2.351,65	2.140,00
TOTAL TRAVAUX DE BASE + OPTIONS €.HT	229.138	245.830	298.875,55	205.795,65
. Montant HT avec TVA à 19,6 %	61.604	66.574	67.540,85	65.333
. Montant HT avec TVA à 7 %	167.534	179.256	231.334,70	140.462,65
TOTAL TRAVAUX DE BASE + OPTIONS €.TTC	252.939,76	271.426,42	328.306,98	228.433,30
VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS €.HT	224.218	240.360	271.366,01	191.512
ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW €.TTC	247.401,17	265.573,52	324.553,75 ***	213.149,80
TOTAL VARIANTE + OPTIONS €.HT	234.170	251.310	300.112,45	205.345,65
€.TTC	258.049,80	277.290,02	355.312,44***	227.951,80
CONTRAT D'ENTRETIEN €.HT/an	2.738	2.897	4.895,60	3.477,00
Prestations type P2 (TVA à 7 %) €.TTC/an	2.929,66	3.099,79	5.238,29	3.720,39

* Montants ajustés (part TVA à 19,6 % estimée et TVA à 7 %) car cette société a appliqué un taux de TVA à 19,6 % sur tous les travaux

** Montant corrigé (erreur d'addition)

*** Montant erroné conservé (erreur sur TVA, appliquée à 19,6 %)

VERSION GAZ NATUREL

DESIGNATION DES TRAVAUX		AMITEF	FULGONI	HERVE THERMIQUE *	TFN
DEPOSES	€ HT	17.658	16.947	17.467,03	16.685
MACONNERIE - CONFORMITES	€ HT	20.080	21.798	33.360,45	19.921
GENERATEURS/BRULEURS A CONDENSATION	€ HT	54.559	60.014	52.163,12	98.307
ALIMENTATION FIOUL	€ HT	14.152	15.280	6.631,50	11.339
RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	€ HT	13.450	14.160	23.759,14	9.809
RESEAU CHAUFFAGE REGULE	€ HT	2.115	2.264	10.307,72	3.115
EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	€ HT	8.813	9.430	13.462,40	6.572
DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	€ HT	1.210	1.282	3.172,53	849
PREPARATION D'ECS	€ HT	17.150	18.520	18.064,02	21.672
CALORIFUGEAGE	€ HT	2.469	2.170	499,00	5.355
FUMISTERIE	€ HT	14.967	16.165	14.884,62	12.880
ELECTRICITE	€ HT	17.142	18.513	17.944,62	29.864
CUVE FIOUL	€ HT	5.856	6.183	19.567,31	4.570
MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	€ HT	2.270	2.113	6.318,68	1.800
PEINTURE LOCAL	€ HT	3.127	3.400	8.529,40	3.500
ETIQUETAGE - DIVERS	€ HT	2.300	2.100	4.164,83	600
ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	€ HT	2.750	2.910	7.486,26	2.000
TOTAL TRAVAUX DE BASE	€ HT	200.068	213.249	257.782,63	248.838
. Montant HT avec TVA à 19,6 %		38.850	42.515	52.163,12	98.307
. Montant HT avec TVA à 7 %		161.218	170.734	205.619,51	150.531
TOTAL TRAVAUX DE BASE	€ TTC	218.967,86	233.533,32	282.399,97	278.643,34
OPTION 1 : TELEGESTION	€ HT	6.394	7.100	24.812,31	9.442,65
(TVA à 7 %)	€ TTC	6.841,58	7.597	26.549,17	10.103,64
OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE	€ HT	1.752	1.900	1.736,33	2.391,00
(TVA à 7 %)	€ TTC	1.874,64	2.033	1.742,96	2.558,37
OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS	€ HT	1.806	1.950	2.197,80	2.000,00
(TVA à 7 %)	€ TTC	1.932,42	2.086,50	2.350,79	2.140,00
TOTAL TRAVAUX DE BASE + OPTIONS	€ HT	210.020	224.199	286.529,07	262.671,65
. Montant HT avec TVA à 19,6 %		38.850	42.515	52.163,12	98.307
. Montant HT avec TVA à 7 %		171.170	181.684	234.365,95	164.364,65
TOTAL TRAVAUX DE BASE + OPTIONS	€ TTC	229.616,50	245.249,82	313.158,66	293.445,35
VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS	€ HT	205.100	218.729	256.153,78	240.338,00
ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW	€ TTC	224.077,90	239.396,92	306.359,92 **	269.548,34
TOTAL VARIANTE + OPTIONS	€ HT	215.052	229.679	284.900,22	254.171,65
	€ TTC	234.726,54	251.113,42	337.002,84 **	284.350,35
CONTRAT D'ENTRETIEN	€ HT/an	2.574	2.714	3.851,21	2.979
Prestations type P2 (TVA à 7 %)	€ TTC/an	2.754,18	2.903,98	4.120,79	3.187,53

* Montants ajustés (part TVA à 19,6 % estimée et TVA à 7 %) car cette société a appliqué un taux de TVA à 19,6 % sur tous les travaux

** Montant erroné conservé (erreur sur TVA, appliquée à 19,6 %)

OFFRES DES SOCIETES

OFFRE DE LA SOCIETE AMITEF

N/REF : FC/VH - A
DATE : 18 Juillet 2013

SECOTHERM
86 rue Edouard Vaillant
95870 BEZONS

OBJET : Immeuble
13-15 rue Vauthier
16/18 Rue de la Rochefoucault
92100 BOULOGNE

Syndic : RBH SCHOLER
148 rue de Paris
92100 BOULOGNE

A l'attention de Monsieur CHARLEMANDRIER

DEVIS N° 13.07.4963

Monsieur,

Nous vous soumettons notre nouvelle proposition concernant la rénovation de la chaufferie en version fioul domestique et en version au gaz naturel de l'immeuble référencé en marge.

Notre réponse est conforme au cahier des charges et vous trouverez joint en trois exemplaires :

- Le bordereau réponse :
- Nos attestations d'assurances de Responsabilité Civile et Décennale, nos attestations de qualifications QUALIBAT dans les métiers du chauffage, de la climatisation, de la plomberie et avec la maintenance et travaux en technicité supérieure.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François COEFFET

AMITEF S.A.

78 à 82, rue Bernard Iské
92350 LE PLESSIS ROBINSON
Tél : 01 46 32 28 28 - Fax 01 46 32 26 00

PS : Le poste ballon tampon primaire ECS est à souscrire impérativement au Marché.

P.J. :

Certificats d'économie d'énergie : Spécifiquement en version avec une chaudière au gaz naturel à condensation

La loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique dispose que les personnes morales dont l'action permet la réalisation d'économies d'énergie peuvent obtenir des certificats d'économie d'énergie sous réserve de satisfaire à certains critères.

Dans la mesure où les opérations effectuées dans le cadre du présent devis, sont susceptibles de générer des économies d'énergie, elles peuvent donner droit à la délivrance de certificats d'économie d'énergie qui bénéficieront exclusivement à AMITEF ou son représentant.

A ce titre, le client :

- S'engage à laisser AMITEF ou son représentant se prévaloir de l'action d'économie d'énergie au titre des certificats d'économie d'énergie et fournira les justificatifs requis à savoir tout élément prévu par la réglementation en vue de constituer les dossiers tels que factures, attestations de fin de travaux... etc.
- S'interdit d'autoriser un tiers quel qu'il soit à déposer une demande de certificats d'économie d'énergie au titre des économies d'énergies générées par les opérations effectuées dans le cadre du présent devis

**BORDEREAU DE REPONSE (VERSION FIOUL d'une puissance de 555 kW
à 717 kW à 70 °C en version ECS semi instantanée / Hygiatherm - ballon de 750 L)
DEVIS N°13.07.4963**

DESIGNATION DES TRAVAUX		COUT
DEPOSES	€ HT	17 658,00 €
MAÇONNERIE - CONFORMITES	€ HT	20 080,00 €
GENERATEURS/BRULEURS A CONDENSATION	€ HT	73 157,00 €
ALIMENTATION FIOUL	€ HT	1 510,00 €
RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	€ HT	16 710,00 €
RESEAU CHAUFFAGE REGULE	€ HT	2 115,00 €
EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	€ HT	8 813,00 €
DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	€ HT	1 210,00 €
REPARATION D'ECS	€ HT	17 150,00 €
CALORIFUGEAGE	€ HT	2 469,00 €
FUMISTERIE	€ HT	14 967,00 €
ELECTRICITE	€ HT	17 142,00 €
CUVE FIOUL	€ HT	15 758,00 €
MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	€ HT	2 270,00 €
PEINTURE LOCAL	€ HT	3 127,00 €
ETIQUETAGE - DIVERS	€ HT	2 300,00 €
ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	€ HT	2 750,00 €
TOTAL TRAVAUX	€ HT	219 186,00 €
. Montant HT avec TVA à 19,6 % : 61 604,00 €		12 074,39 €
. Montant HT avec TVA à 7,0 % : 157 582,00 €		11 030,74 €
TOTAL TRAVAUX	€ TTC	242 291,13 €
A déduire la Prime du Certificat d'Economie d'Energie (CEE)		- 13 500,00 €
	NET A PAYER	228 791,13 €
OPTION 1 : TELEGESTION	€ HT	6 394,00 €
(TVA à 7,0 %)	€ TTC	6 841,58 €
OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE	€ HT	1 752,00 €
(TVA à 7,0 %)	€ TTC	1 874,64 €
OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS	€ HT	1 806,00 €
(TVA à 7,0 %)	€ TTC	1 932,42 €
VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW POSTE A SOUSCRIRE IMPERATIVEMENT	€ HT	+5 032,00 €
	€ TTC	+ 5 110,04 €
CONTRAT D'ENTRETIEN (Durée 6 ans)	€ HT/an	2 738,00 €
Prestations type P2 (TVA à 7,0 %)	€ TTC/an	2 929,66 €
Avec la télégestion	€ HT/an	3 247,00 €
	€ TTC/an	3 474,29 €

Nos prix sont de valeur JUILLET 2013, suivant les conditions financières de l'Etat Français en 2013.

La présente proposition est en tout point conforme au descriptif SECOTHERM (Clauses Techniques et Administratives) de juillet 2011 de la page 1 à la page 84.

Le Plessis Robinson, le 24 Juillet 2013

AMITEF S.A.

79 à 82, rue Bernard Iské
92850 LE PLESSIS ROBINSON
01 46 32 28 28 - Fax 01 46 32 26 00

**BORDEREAU DE REPONSE (VERSION GAZ NATUREL d'une puissance de
123 à 790 Kw à 70°C en version semi instantanée ECS / Hygiatherm - ballon de 750 L)
DEVIS N°13.07.4963**

DESIGNATION DES TRAVAUX		COUT
DEPOSES	€ HT	17 658,00 €
MAÇONNERIE - CONFORMITES	€ HT	20 080,00 €
CHAUDIERES A CONDENSATION	€ HT	54 559,00 €
ALIMENTATION GAZ NATUREL	€ HT	14 152,00 €
RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	€ HT	13 450,00 €
RESEAU CHAUFFAGE REGULE	€ HT	2 115,00 €
EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	€ HT	8 813,00 €
DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	€ HT	1 210,00 €
PREPARATION DECS	€ HT	17 150,00 €
CALORIFUGEAGE	€ HT	2 469,00 €
FUMISTERIE	€ HT	14 967,00 €
ELECTRICITE	€ HT	17 142,00 €
CUVE FIOUL	€ HT	5 856,00 €
MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	€ HT	2 270,00 €
PEINTURE LOCAL	€ HT	3 127,00 €
ETIQUETAGE - DIVERS	€ HT	2 300,00 €
ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	€ HT	2 750,00 €
TOTAL TRAVAUX	€ HT	200 068,00 €
. Montant HT avec TVA à 19,6 % : 38 850,00 €		7 614,60 €
. Montant HT avec TVA à 7,0 % : 161 218,00 €		11 285,26 €
TOTAL TRAVAUX	€ TTC	218 967,86 €
A déduire la Prime du Certificat d'Economie d'Energie (CEE)		- 13 500,00 €
NET A PAYER		205 467,86 €
OPTION 1 : TELEGESTION	€ HT	6 394,00 €
(TVA à 7,0 %)	€ TTC	6 841,58 €
OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE	€ HT	1 752,00 €
(TVA à 7,0 %)	€ TTC	1 874,64 €
OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS	€ HT	1 806,00 €
(TVA à 7,0 %)	€ TTC	1 932,42 €
VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW	€ HT	+ 5 032,00 €
POSTE A SOUSCRIRE IMPERATIVEMENT	€ TTC	+ 5 110,04 €
CONTRAT D'ENTRETIEN (Durée 6 ans)	€ HT/an	2 574,00 €
Prestations type P2 (TVA à 7,0 %)	€ TTC/an	2 754,18 €
Avec la télégestion	€ HT/an	3 082,00 €
	€ TTC/an	3 297,74 €

Nos prix sont de valeur JUILLET 2013, suivant les conditions financières de l'Etat Français en 2013.

La présente proposition est en tout point conforme au descriptif SECOTHERM (Clauses Techniques et Administratives) de juillet 2011 de la page 1 à la page 85.

Le Plessis Robinson, le 24 Juillet 2013

AMITEF S.A.
78 à 82 - rue Bernard Iské
92390 LE PLESSIS ROBINSON
01 46 32 28 28 - Fax 01 46 32 26 00

07 MARS 2013

REÇU LE

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES - ENTREPRISE RÉGÉE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 775 664 784 RCS PARIS
Siège social et Direction générale : 114 avenue Emile Zola - 75739 Paris cedex 15 - Téléphone 01 40 59 70 00 - Télécopie 01 45 76 87 40 - www.smabtp.fr

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° sociétaire : 393074B
N° contrat : 1209000/001 330807/000
N° SIREN : 403351190

1.0000000001_S.20130326

1130305142925770000100



AMITEF
78 82 RUE BERNARD ISKE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

Pour tout renseignement contacter :

Site de gestion
SMABTP ALFORTVILLE
5 RUE CHARLES DE GAULLE
IMMEUBLE EQUALIA - CS 90003
94146 ALFORTVILLE CEDEX

Tél. : 01.58.01.60.00
Fax : 01.58.01.61.48

POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION PAC

Attestation d'assurance 2013
Valable à compter du 01/01/2013 jusqu'au 31/12/2013

 La SMABTP certifie que le sociétaire désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro 1209000/001 330807, souscrit le 01/10/1998, garantissant, ses activités professionnelles suivantes :

- Génie climatique
- Fumisterie
- Plomberie - installations sanitaires
- Electricité

Ce contrat garantit

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage soumis à l'obligation d'assurance dont le coût total prévisionnel de construction hors taxes (travaux et honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à 26 000 000 €. Au-delà de ce montant, le sociétaire doit nous déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de la SMABTP, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances,
- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
- pour des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P (1),
- pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - ■ d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P (2),
 - ■ d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATex) avec avis favorable,
 - ■ d'un Pass'innovation "vert" en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

N° sociétaire : 393074B
 N° contrat : 1209000/001 330807/000
 N° SIREN : 403351190

les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature de la garantie	Montant de garantie
<p>Pour les chantiers ouverts entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantie obligatoire de responsabilité décennale conformément aux dispositions légales (articles L.241-1, L.243-1-1-II et A. 243-1 du Code des assurances). Cette garantie est accordée pour la durée de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-1 du Code civil. Elle est gérée en capitalisation. - garantie de responsabilité du sous-traitant en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792.2 et 1792.4 du Code civil lorsque le sociétaire intervient en qualité de sous-traitant sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil. 	<p>à hauteur du coût des travaux de réparation de l'ouvrage (les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires)</p>

Cette attestation ne s'applique pas lorsqu'il est recouru à un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale.

Pour toute opération de construction d'un ouvrage soumis à l'obligation d'assurance d'un coût total prévisionnel de travaux et honoraires supérieur à 15 millions d'euros HT, la souscription d'un Contrat Collectif est vivement recommandée.

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale du sociétaire, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut engager la SMABTP au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 05/03/2013

Le Directeur général



SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE A DOTATIONS VARIABLES - ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 775 084 794 RCS Paris
Siège social et Direction générale - 114 avenue Emile Zola - 75738 Paris cedex 15 - Téléphone 01 40 59 70 00 - Télécopie 01 45 78 87 40 - www.smabtp.fr

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° sociétaire : 393074B
N° contrat : 4820000/001 327493/000

1.000000001.5.20130305

11300051430057800002100



Pour tout renseignement contacter :

Site de gestion
SMABTP ALFORTVILLE
5 RUE CHARLES DE GAULLE
IMMEUBLE EQUALIA - CS 90003
94146 ALFORTVILLE CEDEX
Tél. : 01.58.01.60.00
Fax : 01.58.01.61.48

AMITEF
78 82 RUE BERNARD ISKE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

ASSURANCE RISQUES TRAVAUX DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ARTEC

Attestation d'assurance 2013

Valable à compter du 01/01/2013 jusqu'au 31/12/2013

La SMABTP certifie que le sociétaire désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'Assurance Risques Travaux des Entreprises de Construction, numéro 4820000/001 327493, souscrit le 01/03/1996, garantissant les activités suivantes :

- Génie climatique
- Plomberie - installations sanitaires
- Fumisterie
- Electricité

Ce contrat garantit les conséquences de la responsabilité civile incombant au sociétaire, du fait de ces activités professionnelles et ce aussi longtemps que sa responsabilité peut être recherchée.

Les montants de garanties par sinistre sont à ce jour :

Nature de garantie	Montants de garantie
- RC Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre
- RC Dommages matériels & immatériels hors incendie	1 000 000 euros par sinistre
- RC Dommages matériels & immatériels par incendie	2 000 000 euros par sinistre
- Tous dommages confondus dus à l'amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
- Dommages par incendie subis par le sociétaire	1 000 000 euros par sinistre
- Tous dommages en cas d'atteinte à l'environnement accidentelle ou non	500 000 euros par sinistre et par an

Tout chantier ne répondant pas aux conditions précitées peut faire l'objet, sur demande spéciale du sociétaire, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut engager la SMABTP au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 05/03/2013

Le Directeur général





ORGANISME
ACCREDITÉ N°4-0523
PORTÉE DISPONIBLE
UR WWW.COFRAC.FR

2013 CERTIFICAT QUALIBAT



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cette entreprise atteste(nt) de sa conformité aux exigences du référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat. Ce référentiel découle de la norme NF X50-091 « Exigences générales relatives aux organismes de qualification d'entreprises » adoptée par Qualibat.



NUMÉRO 35057
VALIDITÉ DU 01/04/2013
AU 31/03/2014
ÉDITÉ LE 28/05/2013

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE



Date de création : 10/01/1996
Forme juridique : SA
DEPUIS LE 16/01/2004

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE B 403351190 NANTERRE B 4033511

Numéro Siren : 403 351 190

Code NACE : 7490B

Numéro caisse de congés payés : 05199800F

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1209000/001 330807

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 4820000/001 327493

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2012

Raison sociale : AMITEF

80 ET 82 RUE BERNARD ISKE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

Téléphone : 01 46 32 28 28
Portable :
Responsabilité légale :
COEFFET FRANCOIS PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Agence :

Site Internet :
E-mail : francois.coeffet@amitef.fr

Fax : 01 46 32 28 00



CLASSIFICATION

Effectif moyen : 36 Tranche de classification : EFF3 Chiffre d'affaires H.T. : 5 591 202 Tranche de classification : CA6

Qualification Professionnelle

Code	Dénomination	Echéance	Tranche partielle		* Date d'attribution
			Effectif	Tranche	
5112	Plomberie - sanitaire (Technicité confirmée)	12/09/2015	24	EFF3	09/2011
5363	Rénovation de chaufferies (Technicité supérieure)	02/02/2014	25	EFF3	02/2010
5543	Exploitation avec garantie totale d'installations d'importance moyenne (Technicité supérieure)	02/02/2014	20	EFF2	02/2010
Nombre total de qualifications : 3					
La qualification 5112 entraîne 1361-1362-5121-5131-5141-5231-9121-9122					
La qualification 5543 entraîne 5513-5522-5533					

* ou du plus récent renouvellement
Pour connaître la signification des symboles, se reporter au verso

SIGNATURE
DU TITULAIRE

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

AGENCE
QUALIBAT

Alain MAUGARD

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

OFFRE DE LA SOCIETE FULGONI

----- Message original -----

Sujet:RE: IMMEUBLE - 13/15 rue Vauthier - 16/18 rue de la Rochefoucauld - BOULOGNE - Rénovation de la chaufferie fioul / gaz naturel

Date :Wed, 4 Sep 2013 12:14:31 +0200

De :Audrey Quint <quint.fulgoni@orange.fr>

Pour :'Secotherm' <Secotherm@wanadoo.fr>

Bonjour,

Nous faisons suite à votre demande et vous prions de trouver ci-joint notre offre actualisée pour l'affaire ci-dessus référencée.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Cordialement,

Mle QUINT Audrey

T/ 01 41 05 47 29

F/ 01 42 70 62 82



7 rue Madame de Sanzillon
92110 CLICHY

De : Secotherm [<mailto:Secotherm@wanadoo.fr>]

Envoyé : mardi 16 juillet 2013 11:46

À : Monti Giovanni

Objet : IMMEUBLE - 13/15 rue Vauthier - 16/18 rue de la Rochefoucauld - BOULOGNE - Rénovation de la chaufferie fioul / gaz naturel

Bonjour,

Nous faisons suite à la consultation en références et à vos devis actualisés du 18 octobre 2012.

Les travaux (prévus en 2014) étant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale



BORDEREAU DE REPONSE (VERSION FIOUL)

DESIGNATION DES TRAVAUX		COUT
DEPOSES	€ HT	16 947
MAÇONNERIE - CONFORMITES	€ HT	21 798
GENERATEURS/BRULEURS A CONDENSATION	€ HT	80 704
ALIMENTATION FIOUL	€ HT	1 815
RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	€ HT	18 046
RESEAU CHAUFFAGE REGULE	€ HT	2 264
EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	€ HT	9 430
DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	€ HT	1 282
RPEPARATION D'ECS	€ HT	18 520
CALORIFUGEAGE	€ HT	2 170
FUMISTERIE	€ HT	16 165
ELECTRICITE	€ HT	18 513
CUVE FIOUL	€ HT	16 703
MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	€ HT	2 113
PEINTURE LOCAL	€ HT	3 400
ETIQUETAGE - DIVERS	€ HT	2 100
ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	€ HT	2 910
TOTAL TRAVAUX	€ HT	233 880,00
. Montant HT avec TVA à 19,6 % = 66 574,00		13 048,51
. Montant HT avec TVA à 7 % = 167 306,00		11 711,42
TOTAL TRAVAUX	€ TTC	258 639,93
Déduction prime CEE		10 150,00
TOTAL TTC		248 489,93
OPTION 1 : TELEGESTION (TVA à 7 %)	€ HT € TTC	7 100 7 597
OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE (TVA à 7 %)	€ HT € TTC	1 900 2 033
OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS (TVA à 7 %)	€ HT € TTC	1 950 2 086,50
VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW	€ HT € TTC	+ 5 480 + 5 863,60
CONTRAT D'ENTRETIEN Prestations type P2 (TVA à 7 %)	€ HT/an € TTC/an	2 897 3 099,79

La présente proposition est en tout point conforme au descriptif SECOTHERM (Clauses Techniques et Administratives) de juillet 2011 de la page 1 à la page 84.

Etablissements FULGONI
7, rue Madame de Sanzillon
Date et Visa de l'Installateur

Tél. 01 41 05 47 20
Fax 01 42 70 62 82
Siret 642 048 912 00025



BORDEREAU DE REPONSE (VERSION GAZ NATUREL)

DESIGNATION DES TRAVAUX		COUT
DEPOSES	€.HT	16 947
MAÇONNERIE - CONFORMITES	€.HT	21 798
6CHAUDIERES A CONDENSATION	€.HT	60 014
ALIMENTATION GAZ NATUREL	€.HT	15 280
RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	€.HT	14 160
RESEAU CHAUFFAGE REGULE	€.HT	2 264
EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	€.HT	9 430
DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	€.HT	1 282
RREPARATION D'ECS	€.HT	18 520
CALORIFUGEAGE	€.HT	2 170
FUMISTERIE	€.HT	16 165
ELECTRICITE	€.HT	18 513
CUVE FIOUL	€.HT	6 183
MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	€.HT	2 113
PEINTURE LOCAL	€.HT	3 400
ETIQUETAGE - DIVERS	€.HT	2 100
ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	€.HT	2 910
TOTAL TRAVAUX	€.HT	213 249,00
. Montant HT avec TVA à 19,6 % = 42 515		8 332,94
. Montant HT avec TVA à 7 % = 170 734		11 951,38
TOTAL TRAVAUX	€.TTC	233 533,32
OPTION 1 : TELEGESTION	€.HT	7 100
(TVA à 7 %)	€.TTC	7 595
OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE	€.HT	1 900
(TVA à 7 %)	€.TTC	2 033
OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS	€.HT	1 950
(TVA à 7 %)	€.TTC	2 086,50
VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW	€.HT	+5 480
	€.TTC	+ 5 863,60
CONTRAT D'ENTRETIEN	€.HT/an	2 714
Prestations type P2 (TVA à 7 %)	€.TTC/an	2 903,98

La présente proposition est en tout point conforme au descriptif SECOTHERM (Clauses Techniques et Administratives) de juillet 2011 de la page 1 à la page 85.

Etablissement FOLGON
SAS au capital de 40 000 €
7, rue Madame de Sahzillon
92110 CHY
Date et visa de l'installateur
Tel. 01 41 41 41 41
Fax 01 42 42 42 42
Siret 642 048 912 00025
TVA FR 94 642 048 912

Assurance

► BTPPlus



0 1 2011

Votre agent général :

M MARIE PHILIPPE
23 RUE DU DOCTEUR DESFOSSEZ
92212 ST CLOUD CEDEX
Tél : 01 47 71 24 85
Fax : 01 47 71 01 52
Portefeuille : 92001444

SAS FULGONI
7 RUE MADAME DE SANZILLON
92110 CLICHY

Vos références :

Contrat n° 4998338504
Code client n° 0434979604

Le 7 mars 2013

AXA FRANCE IARD atteste que la personne dont l'identité est mentionnée ci-dessus est titulaire du contrat BTPPlus n° 4998338504, à effet du **1er avril 2011** garantissant :

Pour les chantiers ouverts postérieurement au **1er avril 2013** jusqu'au **1er avril 2014**

Sa responsabilité civile décennale découlant des articles 1792 et 1792-2 du Code Civil, qu'elle peut encourir en sa qualité de constructeur telle que visée au 1er alinéa de l'article 1792-1 du même code, pour les travaux de construction soumis à l'obligation d'assurance.

Cette garantie est conforme aux dispositions légales et réglementaires régissant l'assurance de responsabilité obligatoire dans le domaine des travaux de construction tel que prévu par les articles L.241-1 et L.241-2 du Code des Assurances, et, fonctionne selon les règles de la capitalisation.

Lorsque l'assuré est sous-traitant, le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après la réception au sens des articles 1792-6 du même code, dès lors que sa responsabilité est engagée du fait des travaux de construction qu'il a réalisés, à l'exclusion de ceux visés à l'article L.243-1-1 du Code des Assurances.

Pour les réclamations notifiées à l'assureur à compter du **1er avril 2011** et qui se rapportent à des faits dommageables survenus avant la date de résiliation ou d'expiration de la garantie, la responsabilité qu'elle peut encourir en qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant pour :

Les dommages subis après réception par les éléments d'équipements dissociables des ouvrages soumis à l'assurance obligatoire à la réalisation duquel l'assuré a contribué.

Les dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire survenant après réception et dont la responsabilité incombe à l'assuré.

Les dommages matériels subis après réception par les existants, et qui sont la conséquence directe de l'exécution des travaux neufs, et dont la responsabilité incombe à l'assuré.

Les dommages immatériels résultant directement d'un dommage entraînant le versement d'une indemnité au titre des garanties citées aux articles 2.8, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13, ou 2.14 des conditions générales

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 €

Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 313, Terrasses de l'Arc de - 92727 NANTERRE CEDEX

722 057 460 R.C.S Nanterre IVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Optimiseurs d'assurances exonérés de TVA - art. 261 C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

ref. 119808 09 2013

AD A02B1MZY0296



Activités assurées

Activités "Travaux" réalisées dans le domaine du Bâtiment (suivant la nomenclature FFSA d'activités des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics) et des travaux publics :

Activités "travaux" réalisées dans le domaine du Bâtiment

Plomberie - Installations sanitaires sauf géothermie

SAUF :

- Maintenance, réparation et entretien d'installations, uniquement
- Réseaux industriels de process
- Installations de protection contre l'incendie
- Pose de capteurs solaires intégrés

Installations thermiques de génie climatique sauf géothermie

Activités couvertes :

- Télégestion, télésurveillance, téléalarme d'installations

SAUF :

- Maintenance, réparation et entretien d'installations, uniquement
- Installations thermiques à haute pression ou haute température
- Installation à énergie solaire par capteurs thermiques hors pose de capteurs intégrés
- Installation à énergie solaire par capteurs photovoltaïques hors pose de capteurs intégrés
- Pose de capteurs solaires intégrés

Fumisterie

Activités couvertes :

- Pose d'inserts

SAUF :

- Ramonage uniquement

Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air sauf géothermie

Activités couvertes :

- Climatisation d'une puissance supérieure à 50 Kw restituée
- Installations frigorifiques

SAUF :

- Maintenance, réparation et entretien d'installations, uniquement
- Installations de froid industriel, climatisation de salles blanches
- Télégestion, télésurveillance, téléalarme d'installations
- Installation à énergie solaire par capteurs thermiques hors pose de capteurs intégrés
- Installation à énergie solaire par capteurs photovoltaïques hors pose de capteurs intégrés
- Pose de capteurs solaires intégrés



ORGANISME
ACCREDITÉ (NF 002)
PORTÉE DISPONIBLE
N° 11111111111111

2012 CERTIFICAT QUALIBAT



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cette entreprise atteste(ni) de sa conformité aux exigences du référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat. Ce référentiel découle de la norme NF X50-091 « Exigences générales relatives aux organismes de qualification d'entreprises » adoptée par Qualibat.



SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE



Date de création : 08/06/1964
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/06/2003
Capital : 48 000
Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE B 642048912
Numéro Siren : 642 048 912
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 03205100 02
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3437137404
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3437137404
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2011

Raison sociale : FULGONI
7 RUE MADAME DE SANZILLON
92110 CLICHY

Téléphone : 01 41 05 47 20
Portable : 06 64 99 60 91
Dirigeants responsables :
MONTI GIOVANNI PRÉSIDENT

Fax : 01 42 70 62 82

Agence :

Site Internet :
E-mail :

12 AVR 2012

CLASSIFICATION

Effectif moyen : 33 Tranche de classification : EFF3 Chiffre d'affaires H.T. : 6 689 804

Tranche de classification : CA7



Qualification Professionnelle

Code	Dénomination	Echéance	Tranche partielle		* Date d'attribution
			Effectif	Tranche	
5112	Plomberie - sanitaire (Technicité confirmée) Mention Installation domestique au gaz	14/05/2012	33	EFF3	05/2008
5212	Fumisterie (Technicité confirmée)	11/06/2012	33	EFF3	06/2008
5311	Installations thermiques (Technicité courante) Mention Installation domestique au gaz	11/03/2013	33	EFF3	03/2009
5312	Installations thermiques (Technicité confirmée) Mention Installation domestique au gaz	16/06/2015			05/2011
5362	Rénovation de cheminées (Technicité confirmée) Mention Installation domestique au gaz	11/06/2012			06/2008
Nombre total de qualifications : 5					
La qualification 5112 entraîne 1361-1362-5121-5131-5141-5231-9121-9122 La qualification 5212 entraîne 5222-5232 La qualification 5311 entraîne 5421 La qualification 5312 entraîne 5421-5512-5522					

* ou du plus récent renouvellement
Pour connaître la signification des symboles, se reporter au verso

SIGNATURE
DU TITULAIRE
Etablissements FULGONI
SAS au capital de 48 000 €
7, rue Madame de Sanzillon
92110 CLICHY
Tél. 01 41 05 47 20
Fax 01 42 70 62 82
Siret 642 048 912 00025
TVA FR 94 642 048 912

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT
Alain MAUGARD

Alain Maugard

AGENCE
QUALIBAT
AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°3084-20120620-43711

COMMISSION D'EXAMEN
du : 20/06/2012

NOTIFICATION
du : 25/06/2012

FULGONI
7 RUE MADAME DE SANZILLON
92110 CLICHY

SIREN : 642 048 912

DÉCISION	QUALIFICATION	VALIDITÉ
ATTRIBUTION	5112 Plomberie - sanitaire (Technicité confirmée) Installation domestique au gaz	Mention 14/05/2016
ATTRIBUTION	5212 Fumisterie (Technicité confirmée)	11/06/2016
ATTRIBUTION	5362 Rénovation de chaufferies (Technicité confirmée) Installation domestique au gaz	Mention 11/06/2016

MOTIVATION

Après examen du dossier, la Commission reconduit les qualifications à titre quadriennal.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général, dont certaines sont rappelées au verso de cette notification.

Rappel :

L'attribution d'une qualification n'est jamais définitive mais fait l'objet d'une procédure de révision qui entraîne la présentation d'un nouveau dossier complet, réclamé à l'initiative du secrétariat de la commission. En outre, annuellement, un questionnaire de suivi est adressé à l'entreprise pour permettre de vérifier son évolution et de lui délivrer un certificat de qualification pour l'année en cours.

Pour le Président de la Commission d'examen Couverture - Plomberie - Génie Climatique, André BAILLY
Le Délégué Régional Ile-de-France, Eric JOST

OFFRE DE LA SOCIETE HERVE THERMIQUE

----- Message original -----

Sujet:RE: IMMEUBLE - 13/15 rue Vauthier - 16/18 rue de la Rochefoucauld - BOULOGNE -
Rénovation de la chaufferie fioul / gaz naturel

Date :Thu, 18 Jul 2013 10:24:02 +0200

De :CHAFFAUD Yannick <Yannick.CHAFFAUD@herve-thermique.com>

Pour :Secotherm <Secotherm@wanadoo.fr>

Copie à :LELOUVIER Francky <Francky.LELOUVIER@herve-thermique.com>, LECREUX Pascal
<Pascal.LECREUX@herve-thermique.com>

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint nos devis réactualisés relatifs au projet susmentionné.
Restant à votre disposition.

Cordialement

Yannick CHAFFAUD • Etude de prix
Parc d'activités "les portes du Vexin" - 47, rue Ampère
BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél. +33 (0)1 34 20 52 97
Mobile +33 (0)6 71 60 95 06
Fax +33 (0)2 47 68 35 27
yannick.chaffaud@herve-thermique.com



HERVÉ THERMIQUE

PÔLE ENERGIE SERVICES DU GROUPE HERVÉ

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Secotherm [<mailto:Secotherm@wanadoo.fr>]

Envoyé : mardi 16 juillet 2013 11:43

À : CHAFFAUD Yannick; LELOUVIER Francky; LECREUX Pascal

Objet : IMMEUBLE - 13/15 rue Vauthier - 16/18 rue de la Rochefoucauld - BOULOGNE - Rénovation de la chaufferie
fioul / gaz naturel

REGIE BOULONNAISE HABITAT SCHOLER

148 RUE DE PARIS
148 RUE DE PARIS
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
A l'attention de Mr COUPE

Le 18 Juillet 2013.

Devis n° : 726066-3

OBJET:

13/15 Rue Vauthier - 16/18 rue de la Rochefoucauld
BOULOGNE BILLANCOURT (Chaufferie version fioul)

LOT:

RENOVATION DE LA CHAUFFERIE - VERSION FIOUL

Projeteur : CHAFFAUD YANNICK

Veuillez trouver, à la fin du devis, nos conditions générales d'intervention.

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	BORDEREAU DE REPOSE - VERSION FIOUL				
	2.4.1 - DEPOSES	ens	1	16 098.90	16 098.90
	2.4.2 - MAÇONNERIE CONFORMITES	ens	1	29 357.71	29 357.71
	2.4.3 - GENERATEURS/BRULEURS A CONDENSATION	ens	1	67 540.85	67 540.85
	2.4.4 - ALIMENTATION FIOUL	ens	1	2 784.70	2 784.70
	2.4.5 - RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	ens	1	33 328.81	33 328.81
	2.4.6 - RESEAU CHAUFFAGE REGULE	ens	1	9 663.88	9 663.88
	2.4.7 - EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	ens	1	13 462.40	13 462.40
	2.4.8 - DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	ens	1	3 172.53	3 172.53
	2.4.9 - PREPARATION D'ECS	ens	1	18 400.17	18 400.17
	2.4.10 - CALORIFUGEAGE	ens	1	499.00	499.00
	2.4.11 - FUMISTERIE	ens	1	16 460.17	16 460.17
	2.4.12 - ELECTRICITE	ens	1	19 098.46	19 098.46
	2.4.13 - CUVE FIOUL	ens	1	13 762.36	13 762.36
	2.4.14 - MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	ens	1	6 318.68	6 318.68
	2.4.15 - PEINTURE LOCAL	ens	1	8 529.40	8 529.40
	2.4.16 - ETIQUETAGE - DIVERS	ens	1	4 164.83	4 164.83
	2.4.17 - ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	ens	1	7 486.26	7 486.26
	Total				270 129.11

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

RECAPITULATIF

		PRIX EURO HT
	BORDEREAU DE REPONSE - VERSION FIOUL	
	Total - BORDEREAU DE REPONSE - VERSION FIOUL	270 129.11
	TOTAL HT	270 129.11
	TVA 19.6 %	52 945.31
	TOTAL TTC	323 074.42

VALIDITE DU DEVIS 2 mois

CONDITIONS DE PAIEMENT

Règlement suivant situations mensuelles par :

Virement

à 30 jours le 10 du mois suivant

Révision des prix :

Les prix sont fermes

Prévention des risques :

Selon dispositions code du travail rappelées dans nos

Conditions Générales d'Interventions

Date : le	Nom et qualité du signataire :
<p>Bon pour accord - Signature et Cachet du Client : la signature du devis par le Client vaut acceptation des conditions générales d'intervention jointes au devis.</p>	

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel : 01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 361 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél. 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

--

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	<i>variante en remplacement de : - BORDEREAU DE REPONSE - VERSION FIOUL</i>				
	VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW				
	2.4.1 - DEPOSES	ens	1	16 098.90	16 098.90
	2.4.2 - MAÇONNERIE CONFORMITES	ens	1	29 357.71	29 357.71
	2.4.3 - GENERATEURS/BRULEURS A CONDENSATION	ens	1	64 255.24	64 255.24
	2.4.4 - ALIMENTATION FIOUL	ens	1	2 784.70	2 784.70
	2.4.5 - RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	ens	1	30 822.39	30 822.39
	2.4.6 - RESEAU CHAUFFAGE REGULE	ens	1	9 663.88	9 663.88
	2.4.7 - EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	ens	1	13 460.23	13 460.23
	2.4.8 - DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	ens	1	3 172.53	3 172.53
	2.4.9 - PREPARATION D'ECS	ens	1	24 277.42	24 277.42
	2.4.10 - CALORIFUGEAGE	ens	1	499.00	499.00
	2.4.11 - FUMISTERIE	ens	1	16 460.17	16 460.17
	2.4.12 - ELECTRICITE	ens	1	20 252.31	20 252.31
	2.4.13 - CUVE FIOUL	ens	1	13 762.36	13 762.36
	2.4.14 - MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	ens	1	6 318.68	6 318.68
	2.4.15 - PEINTURE LOCAL	ens	1	8 529.40	8 529.40
	2.4.16 - ETIQUETAGE - DIVERS	ens	1	4 164.83	4 164.83
	2.4.17 - ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	ens	1	7 486.26	7 486.26
	Total				271 366.01
	Delta variante - niveau base				1 236.90
	Montant devis HT compris variante				271 366.01
	TVA 19.6 %				53 187.74
	Montant devis TTC compris variante				324 553.75

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros - 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 - 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	OPTION 1 : TELEGESTION				
	trend	ens	1	24 812,31	24 812,31
	Total				24 812,31
	 TOTAL HT				24812,31
	TVA 19,60 %				4863,21
	TOTAL TTC				29675,52

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 - Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE				
	4 VI DN65 + 2 VI DN40 + 2 VR DN65 + 1 VR DN40 + 6 vidanges	ens	1	1 736.33	1 736.33
	Total				1 736.33
	TOTAL HT				1736,33
	TVA 19,60 %				340,32
	TOTAL TTC				2076,65

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros - 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS démontage & réhausse de 15 cm + dalle+ 1 marche supp	ens	1	2 197.80	2 197.80
	Total				2 197.80
	TOTAL HT				2197,80
	TVA 19,60 %				430,77
	TOTAL TTC				2628,57

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	CONTRAT D'ENTRETIEN Prestations type P2 p2	ens	1	4 895.60	4 895.60
	Total				4 895.60
	TOTAL HT				4895,60
	TVA 19,60 %				959,54
	TOTAL TTC				5855,14

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT



HERVÉ THERMIQUE

REGIE BOULONNAISE HABITAT SCHOLER

148 RUE DE PARIS
148 RUE DE PARIS
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
A l'attention de Mr COUPE

Le 18 Juillet 2013

Devis n° : 731214-3

OBJET:

13/15 Rue Vauthier - 16/18 rue de la Rochefoucauld
BOULOGNE BILLANCOURT (Chaufferie version gaz)

LOT:

RENOVATION DE LA CHAUFFERIE - VERSION GAZ

Projeteur : CHAFFAUD YANNICK

Veuillez trouver, à la fin du devis, nos conditions générales d'intervention.

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	BORDEREAU DE REPONSE - VERSION GAZ				
	2.5.1 - DEPOSES	ens	1	17 467.03	17 467.03
	2.5.2 - MAÇONNERIE CONFORMITES	ens	1	33 360.45	33 360.45
	2.5.3 - CHAUDIERES A CONDENSATION	ens	1	52 163.12	52 163.12
	2.5.4 - ALIMENTATION GAZ NATUREL	ens	1	6 631.50	6 631.50
	2.5.5 - RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	ens	1	23 759.14	23 759.14
	2.5.6 - RESEAU CHAUFFAGE REGULE	ens	1	10 307.72	10 307.72
	2.5.7 - EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	ens	1	13 462.40	13 462.40
	2.5.8 - DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	ens	1	3 172.53	3 172.53
	2.5.9 - PREPARATION D'ECS	ens	1	18 064.02	18 064.02
	2.5.10 - CALORIFUGEAGE	ens	1	499.00	499.00
	2.5.11 - FUMISTERIE	ens	1	14 884.62	14 884.62
	2.5.12 - ELECTRICITE	ens	1	17 944.62	17 944.62
	2.5.13 - CUVE FIOUL	ens	1	19 567.31	19 567.31
	2.5.14 - MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	ens	1	6 318.68	6 318.68
	2.5.15 - PEINTURE LOCAL	ens	1	8 529.40	8 529.40
	2.5.16 - ETIQUETAGE - DIVERS	ens	1	4 164.83	4 164.83
	2.5.17 - ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	ens	1	7 486.26	7 486.26
	Total				257 782.63

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JÔUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

--

RECAPITULATIF

		PRIX EURO HT
BORDEREAU DE REPONSE - VERSION GAZ		
Total - BORDEREAU DE REPONSE - VERSION GAZ		257 782.63
TOTAL HT		257 782.63
TVA 19.6 %		50 525.40
TOTAL TTC		308 308.03

VALIDITE DU DEVIS 2 mois**CONDITIONS DE PAIEMENT**

Règlement suivant situations mensuelles par :

Virement

à 30 jours le 10 du mois suivant

Révision des prix :

Les prix sont fermes

Prévention des risques :

Selon dispositions code du travail rappelées dans nos

Conditions Générales d'Interventions

Date : le	Nom et qualité du signataire :
Bon pour accord - Signature et Cachet du Client : la signature du devis par le Client vaut acceptation des conditions générales d'intervention jointes au devis.	

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tél : 01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

--

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	<i>variante en remplacement de : - BORDEREAU DE REPOSE - VERSION GAZ</i>				
	VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW				
	2.5.1 - DEPOSES	ens	1	17 467.03	17 467.03
	2.5.2 - MAÇONNERIE CONFORMITES	ens	1	33 360.45	33 360.45
	2.5.3 - CHAUDIERES A CONDENSATION	ens	1	45 797.07	45 797.07
	2.5.4 - ALIMENTATION GAZ NATUREL	ens	1	6 631.50	6 631.50
	2.5.5 - RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	ens	1	21 538.86	21 538.86
	2.5.6 - RESEAU CHAUFFAGE REGULE	ens	1	10 307.72	10 307.72
	2.5.7 - EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	ens	1	13 460.23	13 460.23
	2.5.8 - DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	ens	1	3 172.53	3 172.53
	2.5.9 - PREPARATION D'ECS	ens	1	23 869.83	23 869.83
	2.5.10 - CALORIFUGEAGE	ens	1	499.00	499.00
	2.5.11 - FUMISTERIE	ens	1	14 884.62	14 884.62
	2.5.12 - ELECTRICITE	ens	1	19 098.46	19 098.46
	2.5.13 - CUVE FIOUL	ens	1	19 567.31	19 567.31
	2.5.14 - MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	ens	1	6 318.68	6 318.68
	2.5.15 - PEINTURE LOCAL	ens	1	8 529.40	8 529.40
	2.5.16 - ETIQUETAGE - DIVERS	ens	1	4 164.83	4 164.83
	2.5.17 - ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	ens	1	7 486.26	7 486.26
	Total				256 153.78
	Delta variante - niveau base				-1 628.85
	Montant devis HT compris variante				256 153.78
	TVA 19.6 %				50 206.14
	Montant devis TTC compris variante				306 359.92

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél. 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

RAPPAPHE DU CLIENT

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	OPTION 1 : TELEGESTION				
	trend	ens	1	24 812.31	24 812.31
	Total				24 812.31
	 TOTAL HT				24812,31
	TVA 19,60 %				4863,21
	TOTAL TTC				29675,52

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.65.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

--

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE				
	4 VI DN65 + 2 VI DN40 + 2 VR DN65 + 1 VR DN40 + 6 vidanges	ens	1	1 736,33	1 736,33
	Total				1 736,33
	TOTAL HT				1736,33
	TVA 19,60 %				340,32
	TOTAL TTC				2076,65

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél. 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

--

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS démontage & réhausse de 15 cm + dalle+ 1 marche supp	ens	1	2 197,80	2 197,80
	Total				2 197,80
	TOTAL HT				2197,80
	TVA 19,60 %				430,77
	TOTAL TTC				2628,57

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tél :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 - 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

--

REFERENCE	DESIGNATION	UN.	QUAN.	PRIX EURO HT	PRIX TOTAL EURO HT
	CONTRAT D'ENTRETIEN Prestations type P2 p2	ens	1	3 851,21	3 851,21
	Total				3 851,21
	TOTAL HT				3851,21
	TVA 19,60 %				754,84
	TOTAL TTC				4606,05

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel :
01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 827 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

18 Juillet 2013

Page 9

1. Objet – domaine d'application

Les présentes conditions ont pour objet de préciser les clauses générales d'exécution et de régime applicables aux travaux réalisés par Hervé Thermique. La norme NF P03-001 « CCAG travaux de bâtiment – marchés privés » est applicable sauf dérogations dans les présentes conditions générales. Toutes autres conditions générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions générales doivent être expressément acceptées par Hervé Thermique.

2. Conclusion du marché - Formation du contrat

Hervé Thermique s'engage à exécuter pour le compte du Client les travaux indiqués dans le devis descriptif constituant son offre. L'offre a une validité de deux mois à compter de sa date d'établissement ; pendant cette période l'acceptation de l'offre par le Client entraîne la conclusion du marché. Au-delà de cette période, Hervé Thermique n'est plus tenu. Un exemplaire de l'offre retourné signé du Client a valeur contractuelle et constitue l'acceptation du Client. Hervé Thermique peut sous-traiter tout ou partie de son marché.

3. Etudes - Proposition

Les études, plans, dessins, schémas et tout autre document fournis par Hervé Thermique à l'appui des propositions de prix remises, sont sa propriété exclusive et ne peuvent être utilisés, communiqués, reproduits, exécutés même partiellement de quelque façon que ce soit, sans autorisation écrite. Ils doivent être restitués à Hervé Thermique sur simple demande.

4. Conditions d'exécution des travaux

L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à disposition de Hervé Thermique en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux.

Sauf engagement ferme donnant lieu à planning contractuel accepté par Hervé Thermique, les délais d'exécution sont donnés à titre purement indicatif.

En cas d'établissement d'un planning contractuel, Hervé Thermique est délié de ses engagements relatifs aux délais d'exécution en cas de retard pour l'un des motifs suivants :

- pour une raison imputable au Client, telle que le non-respect des délais de paiement convenus ou la non-fourniture de la garantie de paiement,
- en raison d'un événement indépendant de la volonté de Hervé Thermique tel que cas de force majeure, intempéries, conflits sociaux, empêchement de transport ou défaillance d'un fournisseur, incendie, vol de matériel,
- en raison d'un retard imputable à une autre entreprise intervenant sur le chantier,
- en raison de l'exécution de travaux supplémentaires.

Une indemnité correspondant au préjudice subi pourra être demandée par Hervé Thermique si, indépendamment de sa volonté les travaux sont suspendus du fait ou à la demande du Client ou de son représentant.

5. Prix

Sauf stipulations contraires, les travaux prévus à la présente offre sont toujours estimatifs et ne sauraient, en aucun cas, être considérés comme définitifs.

La facturation définitive correspondra au montant du décompte définitif établi par Hervé Thermique prenant en compte les travaux réellement exécutés, y compris les éventuels travaux supplémentaires.

Les prix pourront être actualisés ou révisés à la hausse par application d'une formule définie aux conditions particulières. Ils sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur ces prix en application du code général des impôts.

6. Facturation et conditions de paiement

Tout chantier dont la durée est supérieure à un mois fait l'objet d'une facturation mensuelle proportionnelle à son avancement.

Sauf stipulation contraire, les prix sont payables à 30 jours date de facture.

Le défaut de paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues
- l'application d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'échéance, au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 (quarante) euros, conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de commerce.

En outre, sans préjudice des dispositions des alinéas précédents, les sommes non réglées à l'échéance sont de plein droit majorées de 20% à titre de dommages et intérêts et sans que cette indemnité ne soit inférieure à 150 (cent cinquante) euros. De plus, les frais de rejet d'effet de commerce, les frais et honoraires consentis au recouvrement des créances sont à la charge du Client.

7. Garantie de paiement

7.1. Cas du Client Maître de l'Ouvrage

Lorsque le montant des travaux à réaliser, déduction faite de l'acompte éventuellement versé à la commande, est supérieur à 12 000 € hors taxes, le Client est tenu de fournir le cautionnement visé par l'article 1799-1 alinéa 3 du Code civil.

Lorsque le Client a recouru au prêt spécifique visé par l'article 1799-1 alinéa 2 du Code civil pour financer l'intégralité des travaux objet du marché, il est tenu d'adresser à Hervé Thermique copie du contrat attestant de la délivrance du prêt et de faire la nécessaire pour que les versements effectués par l'établissement prêteur parviennent à Hervé Thermique aux échéances convenues.

7.2. Cas du Client Entrepreneur

Conformément à la loi du 31 décembre 1975, le Client est tenu de fournir à Hervé Thermique à concurrence du montant des travaux une caution personnelle et solidaire d'un établissement qualifié et agréé. Cette caution pourra toutefois être remplacée par une délégation de paiement acceptée du maître de l'ouvrage.

8. Suspension des travaux

Tant que les garanties de paiement visées à l'article 7 n'ont pas été fournies, Hervé Thermique se réserve le droit de refuser de commencer les travaux ou d'en suspendre l'exécution sans autre formalité et sans que le Client ne puisse réclamer des pénalités de retard ou dommages-intérêts.

Les travaux pourront également être suspendus jusqu'au paiement intégral des sommes dues, intérêts de retard et frais éventuels compris en cas de défaut de paiement des factures à l'échéance prévue, et huit jours après l'envoi d'une mise en demeure préalable au Client restée infructueuse. Hervé Thermique se réserve également le droit de suspendre ses travaux en cas de découverte imprévue de tout événement susceptible de porter atteinte à la sécurité et / ou de nuire à la santé du personnel intervenant dans l'établissement du Client.

Le délai d'exécution est prorogé en conséquence.

9. Travaux supplémentaires

Les travaux en supplément ou en modification des travaux initialement convenus devront faire l'objet d'avenants signés par les deux parties indiquant les incidences de ces travaux sur le prix, les conditions de paiement et le délai d'exécution.

10. Préchauffage - Mise en service provisoire

Le « préchauffage » consiste à mettre en service des installations avant réception pour les besoins du chantier. Son coût doit faire l'objet d'une proposition de prix et d'un contrat séparé du montant du marché.

11. Responsabilité - Assurances

Hervé Thermique est responsable de la bonne exécution des travaux et s'engage à les réaliser conformément aux règles de l'art.

Hervé Thermique est assurée pour la couverture des risques mettant en jeu sa responsabilité au regard des articles 1788, 1792 et suivants et 2270 du Code civil. L'attestation d'assurance sera fournie sur demande.

12. Limites de responsabilité

Les travaux réalisés à la demande du Client par dérogation aux spécifications des normes et DTU en vigueur au jour de l'offre, ne sont pas garantis.

Tout dommage indirect et/ou tout dommage immatériel tels que notamment les pertes de revenu, de gains d'exploitation, de marchandise, de clientèle, le coût d'une interruption de fonctionnement... (cette liste n'étant pas exhaustive), n'est pas garanti. Le Client renonçant tant en son nom personnel, qu'aux noms de ses assureurs éventuels, à tout recours contre Hervé Thermique. A ce titre, le Client garantit Hervé Thermique de toute réclamation qui pourrait être faite par les tiers et ce compris le maître de l'ouvrage, le ou les locataires et le ou les exploitants.

13. Hygiène - Sécurité - Environnement

Le Client prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs dans son établissement. A ce titre, il est tenu de mettre en oeuvre les principes généraux de prévention des risques en coordination avec Hervé Thermique et les autres intervenants afin de supprimer toute situation dangereuse et d'éviter les accidents. Le Client alerte des dangers dans son établissement et communique ses consignes ainsi qu'une copie du Dossier Technique « Amiante » (pour tout bâtiment construit avant 1997) et tout autre document utile à la prévention des risques et notamment le plan de prévention ou le plan général de coordination et le Dossier des Interventions Ultimeures sur l'Ouvrage.

L'offre de prix de Hervé Thermique ne prend pas en compte les conséquences de tous ordres qui découleraient de la découverte d'un risque non révélié mettant en péril la sécurité, voire la santé de son personnel.

Le Client est responsable des déchets issus des installations et équipements de son établissement. Il lui appartient d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément à l'article L541-2 du code de l'environnement. Pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (EEE) et conformément à l'article 18 du décret 2005-829, l'organisation et le financement de leur enlèvement et de leur traitement sont transférés au Client qui les accepte. A ce titre, le traitement sélectif, la valorisation et la destruction des déchets EEE collectés sélectivement doivent être réalisés conformément aux prescriptions prévues aux articles 21 et 22 dudit décret.

Le non-respect par le Client des obligations ainsi mises à sa charge peut entraîner, à son encontre des sanctions pénales prévues par la réglementation.

14. Réserve de propriété

PAR DEROGATION AUX ARTICLES 551 ET 552 DU CODE CIVIL, HERVE THERMIQUE SE RESERVE LA PROPRIETE DES MATERIELS ET INSTALLATIONS VENDUS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES. Le Client est tenu d'informer immédiatement Hervé Thermique de la saisie, de la réquisition ou de la confiscation au profit d'un tiers, des matériels ou de l'installation et de prendre toutes les mesures de sauvegarde pour faire connaître le droit de propriété de Hervé Thermique en cas d'intervention de créancier(s).

15. Réception des travaux

La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle peut être partielle lorsque les travaux font l'objet de plusieurs tranches ou portent sur des ouvrages distincts. Elle est prononcée avec ou sans réserve.

Le Procès-verbal de réception dûment signé du maître de l'ouvrage est transmis à Hervé Thermique dans les meilleurs délais. A défaut, la réception résulte automatiquement de la prise de possession des lieux par le maître de l'ouvrage.

La réception libère Hervé Thermique de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales.

16. Résiliation / clause de dédit

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, l'autre partie pourra, passé un délai d'un mois à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements et demeurée infructueuse, résilier de plein droit le présent contrat sans autre formalité et sans préjudice de tous dommages et intérêts.

En application de l'article 1794 du code civil, le client s'engage à verser, sans délai, en cas de résiliation du marché à sa seule initiative une indemnité à titre de dommages-intérêts égale au montant du manque à gagner et des frais engagés, étant expressément convenu que cette indemnité sera au moins égale à 25 % du montant TTC du marché en cas d'annulation de celui-ci avant le début de son exécution et à 50 % dudit montant en cas d'annulation postérieure. Il est ici précisé qu'à défaut pour le client de remédier à son ou ses manquement(s) dans le délai impart, la résiliation sera considérée comme prononcée à son initiative.

17. Références commerciales

Hervé Thermique est expressément autorisée par le Client à faire référence, à des fins commerciales, à ses relations actuelles avec le Client et d'utiliser son logo, mentionner son nom et les prestations exécutées par Hervé Thermique dans le cadre du Devis, auprès de ses clients et prospects, sur tous supports, tels que plaquettes, présentation de produits, liste de références, cd-roms, liens html, sites Internet...

18. Litiges - Contestations

TOUS LITIGES OU CONTESTATIONS QUI NE POURRAIENT SE REGLER A L'AMiable ET NOTAMMENT EN MATIERE DE PAIEMENT, SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DU RESSORT DU SIEGE SOCIAL DE HERVE THERMIQUE.

Agence d'Ennery

Parc d'activités Les Portes du Vexin - 47, Rue Ampère - BP 10080 ENNERY - 95303 CERGY-PONTOISE Cedex Tel : 01.34.21.85.85 Fax : 02.47.68.35.27

HERVE THERMIQUE SAS au capital de 3 000 000 euros 627 220 049 RCS Tours APE : 4322 B

Siège social : 14, Rue Denis Papin, ZI N°1, BP 105 37 301 JOUE-LES-TOURS Cedex Tél: 02.47.68.36.00 Fax: 02.47.68.35.20

PARAPHE DU CLIENT

OFFRE DE LA SOCIETE TFN

----- Message original -----

Sujet:Réf : IMMEUBLE - 13/15 rue Vauthier - BOULOGNE - Rénovation de la chaufferie

Date :Wed, 17 Jul 2013 15:43:42 +0200

De :Sylvain.Lefebvre@Atalian.com

Pour :Secotherm <Secotherm@wanadoo.fr>

Copie à :Sylvain.Lefebvre@Atalian.com, bruno.locatelli@Atalian.com

Bonjour,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint notre offre mise à jour concernant les travaux référencés en objets.

La validité est donc reportée jusqu'au 17/07/2014.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,



TFN BATIMENT
 Climatisation - Ventilation - Chauffage
 Plomberie - Couverture
 Agréé Monument Historique
 111-113, Quai Jules Guesde - 94400 VITRY-SUR-SEINE
 Tél. 01 55 53 03 15 - Fax 01 55 53 03 03
 RCS Créteil B 542 099 122 - NAF 4322 B
 N° TVA UE : FR 34 542 099 122

BORDEREAU DE REPONSE (VERSION FIOUL)

DEVIS TFN – 1241095 – REACTUALISATION DU 17/07/2013

DESIGNATION DES TRAVAUX		COUT
DEPOSES	€ HT	14 897,00 €
MAÇONNERIE - CONFORMITES	€ HT	20 559,00 €
GENERATEURS/BRULEURS A CONDENSATION	€ HT	65 333,00 €
ALIMENTATION FIOUL	€ HT	1 466,00 €
RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	€ HT	12 355,00 €
RESEAU CHAUFFAGE REGULE	€ HT	3 115,00 €
EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	€ HT	6 572,00 €
DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	€ HT	849,00 €
RREPARATION D'ECS	€ HT	21 672,00 €
CALORIFUGEAGE	€ HT	5 355,00 €
FUMISTERIE	€ HT	12 880,00 €
ELECTRICITE	€ HT	17 220,00 €
CUVE FIOUL	€ HT	1 789,00 €
MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	€ HT	1 800,00 €
PEINTURE LOCAL	€ HT	3 500,00 €
ETIQUETAGE - DIVERS	€ HT	600,00 €
ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	€ HT	2 000,00 €
TOTAL TRAVAUX	€ HT	191 962,00 €
. Montant HT avec TVA à 19,6 %		12 805,27 €
. Montant HT avec TVA à 7 %		8 864,03 €
TOTAL TRAVAUX	€ TTC	213 631,30 €
OPTION 1 : TELEGESTION	€ HT	9 442,65 €
(TVA à 7 %)	€ TTC	10 103,64 €
OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE	€ HT	2 391,00 €
(TVA à 7 %)	€ TTC	2 558,37 €
OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS	€ HT	2 000,00 €
(TVA à 7 %)	€ TTC	2 140,00 €
VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS	€ HT	- 450,00 €
ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW	€ TTC	- 481,50 €
CONTRAT D'ENTRETIEN	€ HT/an	3 477,00 €
Prestations type P2 (TVA à 7 %)	€ TTC/an	3 720,39 €

La présente proposition est en tout point conforme au descriptif SECOTHERM (Clauses Techniques et Administratives) de juillet 2011 de la page 1 à la page 84.

Date et visa de l'installateur
 17/07/2013



TFN BATIMENT
 Climatisation - Ventilation - Chauffage
 Plomberie - Couverture
 Agréé Monument Historique
 111-113, Quai Jules Guesde - 94400 VITRY-SUR-SEINE
 Tél. 01 55 53 03 15 - Fax 01 55 53 03 08
 RCS Créteil B 542 090 122 - NAF 4322 D
 N° TVA UE : FR 34 542 099 122

BORDEREAU DE REPONSE (VERSION GAZ NATUREL)

DEVIS TFN – 1241095 – REACTUALISATION DU 17/07/2013

DESIGNATION DES TRAVAUX		COUT
DEPOSES	€ HT	16 685,00 €
MAÇONNERIE - CONFORMITES	€ HT	19 921,00 €
CHAUDIERES A CONDENSATION	€ HT	98 307,00 €
ALIMENTATION GAZ NATUREL	€ HT	11 339,00 €
RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	€ HT	9 809,00 €
RESEAU CHAUFFAGE REGULE	€ HT	3 115,00 €
EXPANSION - ALIMENTATION EAU FROIDE	€ HT	6 572,00 €
DESEMBOUAGE - MISE EN EAU	€ HT	849,00 €
RREPARATION D'ECS	€ HT	21 672,00 €
CALORIFUGEAGE	€ HT	5 355,00 €
FUMISTERIE	€ HT	12 880,00 €
ELECTRICITE	€ HT	29 864,00 €
CUVE FIOUL	€ HT	4 570,00 €
MISE EN SERVICE, CONTROLES ET RECEPTION	€ HT	1 800,00 €
PEINTURE LOCAL	€ HT	3 500,00 €
ETIQUETAGE - DIVERS	€ HT	600,00 €
ETUDES ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	€ HT	2 000,00 €
TOTAL TRAVAUX	€ HT	248 838,00 €
. Montant HT avec TVA à 19,6 %		19 268,17 €
. Montant HT avec TVA à 7 %		10 537,17 €
TOTAL TRAVAUX	€ TTC	278 643,34 €
OPTION 1 : TELEGESTION (TVA à 7 %)	€ HT € TTC	9 442,65 € 10 103,64 €
OPTION 2 : VANNES SUR CIRCUITS CHAUFFAGE (TVA à 7 %)	€ HT € TTC	2 391,00 € 2 558,37 €
OPTION 3 : REHAUSSEMENT PORTE SAS (TVA à 7 %)	€ HT € TTC	2 000,00 € 2 140,00 €
VARIANTE : BALLON TAMPON PRIMAIRE ECS ET CHAUDIERES DE PUISSANCE TOTALE 650 kW	€ HT € TTC	- 8 500,00 € - 9 095,00 €
CONTRAT D'ENTRETIEN Prestations type P2 (TVA à 7 %)	€ HT/an € TTC/an	2 979,00 € 3 187,53 €

La présente proposition est en tout point conforme au descriptif SECOTHERM (Clauses Techniques et Administratives) de juillet 2011 de la page 1 à la page 85.

Date et visa de l'installateur

17/07/2013